

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS155

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 3

Après l'alinéa 32, insérer les trois alinéas suivants :

« III *bis*. – La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites est ainsi modifiée :

« 1° Le second alinéa de l'article 3 est supprimé ;

« 2° Le II de l'article 16 est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination